

# COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017

**Présents** : P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, S. MACRE, D. PORTERET, Z. FOURNIER, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN (arrivée 20h45), F.PRAS, C.RENARD

**Absents excusés** : C. BOUVARD, H. REYNAUD, L.PITTNER, N. VIOLLET

**Secrétaire de séance** : Francis HINDERSCHIETT

### **1-Lecture et approbation du précédent compte-rendu**

Le précédent compte-rendu du 06 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité

### **1-Délibérations**

#### **- Contribution complémentaire pour le SIVOM du Valromey**

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 21 septembre 2017 a acté une diminution de 22 505 € des charges transférées par le SIVOM du Valromey à la communauté de communes de Bugey Sud, ainsi que la prise en compte de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et du FPIC (Fond National de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales) soit 97 977 €. Lors du conseil syndical du 22 novembre 2017, il a été acté que cette fiscalité supplémentaire (120 482€) revienne au SIVOM du Valromey pour l'exercice des compétences qui lui restent à charge et ce sur la base du potentiel fiscal 3 taxes des communes (année 2016). Le réajustement validé par l'ensemble des conseillers municipaux présents s'élève à 16 433 €.

#### **- Demande de subvention au titre de la DETR**

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) vise à soutenir financièrement les projets d'investissement des communes. Madame le Maire rappelle que pour être subventionnée une opération doit répondre à des critères d'éligibilité et ne doit pas être engagée avant la dépose du dossier complet. Elle explique que le projet d'aménagement des anciens locaux du bâtiment mairie en salle des associations serait éligible à la DETR au taux de 25%.

Pour cela, le permis de construire figurant comme pièce obligatoire à l'instruction du dossier sera déposé avant le 31 janvier 2018 (date limite de dépôt des dossiers).

A l'unanimité les élus acceptent de déposer un dossier de demande de DETR sur une base de travaux de 135 270 € HT, soit une subvention attendue de 45 090 €.

Cette subvention est cumulable avec les aides de la Région et du Département (dotation territoriale). Jean-François MARTINE ayant assisté à la conférence territoriale du Département informe que le dossier déposé par la commune a été retenu et qu'une subvention de 26 000 € a d'ores et déjà été allouée à la commune pour ce projet.

#### **- Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du programme « La Région aux côtés de ses territoires ».**

Madame le Maire explique qu'en continuité avec le dossier de demande de DETR acté ce jour, il est possible de cumuler les aides de la Région dans le cadre de son programme de soutien aux communes rurales. Pour rappel, la commune a déjà obtenu au titre de 2017, une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation du patrimoine communal. Les dossiers étant traités annuellement, il est possible de solliciter de nouveau la Région pour une aide au titre de 2018. Le dossier d'aménagement d'une salle pour les associations est retenu avec une subvention sollicitée de 33 818€ soit 25% du montant estimatif des dépenses. Accepté à l'unanimité.

- **Signature d'une convention pour le déneigement**

La commune n'emploie à ce jour qu'un seul agent technique en capacité d'assurer le déneigement, un recrutement étant en cours. Afin d'assurer le déneigement de manière convenable, il est proposé de signer une convention avec l'entreprise AGRI DEFIS (Sutrieu) au taux horaire de 72 € avec le matériel propre de l'entreprise sans chaînes, et 82 € avec chaînes.

Il est nécessaire qu'en cas de fortes chutes de neige, deux tracteurs tournent simultanément sur la commune. Il est acté à la majorité des élus présents que l'ordre de demande d'intervention sera communiqué au prestataire par l' élu en charge du déneigement (Serge MACRE puis Emmanuel BLANC), que les routes devront être déneigées au plus tard pour 08 heures en semaine comme en week-end. La convention prendra fin au 31 mars 2018. Les élus acceptent à l'unanimité la signature de la convention exposée.

**Modification du tableau des emplois permanents:**

Suite au désistement du candidat retenu dans le cadre du recrutement d'un agent technique à temps complet, le poste n'est à ce jour pas pourvu. Toutefois, une annonce sera publiée dès janvier afin de relancer un nouveau recrutement et ce dans les mêmes conditions. Pour ne pas perdre davantage de temps, Madame le Maire propose de ne pas attendre que le poste soit pourvu et propose de modifier dès à présent le tableau des emplois permanents en supprimant le poste non complet occupé alors par le précédent agent en le remplaçant par un poste à temps complet.

**2-Point sur l'avancement du dossier d'aménagement de l'ancienne salle polyvalente.**

Le cabinet ADG qui s'est vu confié la mission de réalisation des plans du projet a apporté des modifications à ses premières propositions d'aménagement (agencement intérieur et façades). Madame le Maire rappelle les priorités fixées par la commission bâtiments/travaux à savoir : l'accueil d'une quarantaine de personnes assises, des charges de fonctionnement maîtrisées (électricité, eau..), la présence de placards de rangement indépendants mis à la disposition des associations, ainsi que des volumes lumineux afin de profiter du site sans pour autant dénaturer le bâtiment existant. Un projet est validé à une large majorité ce qui va permettre le dépôt du permis de construire avant le 31 janvier 2018 (date limite pour le dépôt du dossier de subvention DETR). Par la suite, les aspects techniques seront travaillés avec les élus, un commencement des travaux à l'automne 2018 pourrait être envisagé (sous condition d'obtention des financements attendus).

**3- Point sur la mise en place du TAD (transport à la demande)**

Le transport à la demande (TAD) est une compétence intercommunale. Sa mise en place sur les communes du Valromey aura lieu à compter de la mi-mars 2018. Un principe de porte à porte sera maintenu pour les personnes les plus fragiles, pour l'ensemble des autres personnes du territoire des lignes virtuelles seront mises en place.

La tarification sera commune pour ces deux types de prestation. Il est rappelé la nécessité de communiquer sur ce service, un article sera consacré au TAD dans le prochain bulletin municipal et des outils de communication sont en cours de réalisation à la communauté de communes de Bugey Sud.

#### 4- Questions diverses

- Mr MARTINE explique que la personne en charge des voiries d'intérêt communautaire s'est déplacée sur la commune afin de réaliser des chiffrages sur les voies classées prioritaires par la commission travaux. Il informe également qu'un aménagement sécuritaire autour de l'arrêt de bus des Mélines est en cours de réflexion et de chiffrage.
- Mr HINDERSCHIETT délégué au Syndicat des Eaux du Bas Valromey informe que le projet d'extension d'un réseau d'eau potable au Togo sera finalement subventionné par le syndicat lui-même et non par les communes adhérentes.
- Madame le Maire informe que l'acquéreur de la dernière parcelle du lotissement la Muraille s'est finalement rétracté et que le terrain est de nouveau mis en vente par l'agence Métier Immobilier aux mêmes conditions de tarif.
- Un courrier a été adressé aux élus par des habitants de la commune afin de proposer de replanter des cépages anciens de vigne autour du pressoir de la mairie. Le but étant de rappeler que la commune de Belmont Luthézieu possède une tradition viticole. Cette proposition retient l'attention des élus qui remercient Messieurs TAVEL, BUISSIERE et VIOLLET et leur donnent le feu vert pour mener à bien ce projet de replantation. A leur demande un emplacement leur sera réservé dans le prochain bulletin municipal afin qu'ils puissent nous en dire plus sur l'origine et les motivations de ce projet.

Séance est levée à 21h30

**Le Maire**  
**Pauline GODET**

